Archives parlementaires

Adresse du conseil général de la commune de Luxeuil (Haute-Saône), lors de la séance du 14 brumaire an III (4 novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune de Luxeuil (Haute-Saône), lors de la séance du 14 brumaire an III (4 novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. pp. 388-389;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21569_t1_0388_0000_5

Fichier pdf généré le 04/10/2019

long-temps négligées; protégez les arts, les sciences et le commerce et quand vous aurez rempli la grande tâche que vous vous êtes imposée, quand vous aurez assis la République sur les bases immuables des moeurs et de la vertu, vous recueillerez les bénédictions du peuple français et de tous les amis de l'humanité disséminés sur la surface du globe.

Pour nous invariablement attachés aux principes sacrés qui sont développés dans votre adresse, nous n'aurons jamais d'autre point de ralliement que la Convention nationale, d'autre voeu que la prospérité de la République, une, indivisible et démocratique.

Délibéré en séance publique et permanente le 26 vendémiaire an 3e de l'ere républicaine.

J. HOMAGE, *maire,* ARNAUD, *agent national et 22 autres signatures, dont 8 d'officiers municipaux et 14 de notables.*

w

[*Les membres du conseil général de la commune de Charolles à la Convention nationale, le 29 vendémiaire an III*] (60)

Liberté, Révolution, Égalité.

Citoyens Représentans,

Abimé, enseveli sous une exécrable stupeur, enveloppé par les combinaisons atroces de tous les vices d'un million de tyrans, de polissons, le françois alloit succomber malgré ses victoires, son courage et ses vertus.

D'un seul mot vous l'avès relevé; guerre aux frippons, aux traitres et aux buveurs de sang. Il vous répond, vive la République, vive la Convention, son pivot inexpugnable et les stuporans sont justement épouvantés.

Votre adresse au peuple est une véritable constitution Révolutionnaire, ses principes sont ceux de la nature même. La justice et la bienfaisante liberté l'ont digèré, l'ont ecrit.

Nous l'acceptons, nous la saisissons avec entousiasme, nous jurons de mourir plutot que de lui voir porter atteinte.

Nous allons la mettre en action et la publier avec constance et solemnité pendant un mois; elle suffira pour dissiper les impressions sanguinaires des terrorans.

C'est vraiment de cet instant que l'oeil et la pensée fixent l'horison du bonheur.

Restés à votre poste, Représentans fidèles, achevés votre ouvrage, poursuivés à outrance les altérés de sang et de rapines, conduisés la République à ses hautes destinées et le peuple dira : la Convention aussi n'a cessé de bien mériter de la patrie.

Vive la République, vive la Convention nationale.

Salut et fraternité.

Suivent 9 signatures.

(60) C 323, pl. 1390, p. 16.

x

[*Le conseil général de la commune de Tonnerre à la Convention nationale, le 30 vendémiaire an III*] (61)

Liberté, Égalité.

Citoyens Représentans

Votre adresse au peuple françois met le comble à l'énergie que vous avez déployé dans les journées des 9 et 10 thermidor, à ce moyen la souveraineté du peuple reprend tous ses droits et le triomphe de la liberté est a jamais assuré dans vos mains. Pères de la patrie, restez donc fermes à votre poste, s'écrient les citoyens de la commune de Tonnerre, tels sont leurs voeux, telle est l'expression de leurs coeurs et de leurs sentimens.

La commune de Tonnerre frappée d'admiration par la sagesse d'un décret si sublime n'a point discontinué d'être ralliée à la voix des Représentans du peuple, dans tous les tems elle en a ressentit les effets salutaires, aussi prend-elle une nouvelle existence, par la conviction entière où elle est que désormais l'intrigue et la malveillance ne domineront plus le sol de la République et n'obscurciront plus d'avantage des jours si beaux et si purs.

Cette adresse devient un dur rocher contre lequel se briseront les efforts des royalistes et des pervers, elle est le palladium de tous les bons citoyens qui n'aspirent qu'a l'affermissement et a la consolidation de la République inébranlable dans les bases sur lesquelles elle repose, car il faut que la vertu et la probité éclipsent le crime. Ainsi la nation française prenant l'attitude la plus vigoureuse ne souffrira donc plus aucun usurpateur de son pouvoir.

Cette commune renouvelle le serment qu'elle a fait de vivre libre ou mourir, de ne reconnoitre aucune autorité que celle du peuple qui vous a été confié; périsse le téméraire qui oseroit y porter atteinte pénétrée de la dignité de ce principe, elle n'a qu'un cri qui est celui de *Vive la République, Vive la Convention, Vive la Justice et Vive la Liberté.*

Salut et Fraternité.

MACEVAUDIN, *maire, suivent 12 signatures dont celles de 5 officiers municipaux.*

y

[*Le conseil général de la commune de Luxeuil à la Convention nationale, le 28 vendémiaire an III*] (62)

(61) C 323, pl. 1390, p. 7.

(62) C 323, pl. 1390, p. 21. *F. de la Républ.*, n° 45.

Égalité, Liberté, fraternité.

Citoyens réprésentans,

Nous avons lus votre adresse au peuple français, elle est digne des representans qui nous la transmettent, recevez en notre vive réconnoissance. Nous avons reconnus dans cette addresse les principes qui doivent animer les vrais républicains, la justice, l'observation des lois, la sureté des personnes et des propriétés.

Soyés fermes à votre poste, citoyens representans, faites aimer notre sainte constitution par la persuasion et par la droiture. Rendés justice à l'inocent opprimé et punissés inexorablement le coupable. Ecartés de votre sein si il en existe encore les partisans de l'infame robespierre; ne souffrés plus que de pareils monstres vous tiennent dans les fers.

Ne souffrés plus qu'aucunes sociétés rivalise les pouvoirs qu'un grand peuple vous a confié, Oui sans doute, les sociétés ont rendus de grand service a la chose publique; mais c'est lorsqu'elles n'ont pas été comprimées et forcées au silence par les fourbes et les intrigants.

Les moments d'horreur sont passés, faites que le seul coupable soit punis, nous ne craignons point les traitres, les conspirateurs, les intrigants, ces hommes de sang, ils sont laches ces monstres. Soyez inexorables pour eux, ils seront bientôt detruits. Rendez heureux un peuple qui vous chéris et restés à votre poste jusqu'à la paix et jusqu'a ce que la constitution soit bien affermie.

Voila citoyens, representans les voeux des membres composant le conseil général de la commune de Luxeuil.

Suivent 10 signatures.

z

[*Les républicains composant provisoirement le comité révolutionnaire du district de Reims à la Convention nationale, le 28 vendémiaire an III*] (63)

Représentans

L'adresse au peuple françois en date du 18 vendémiaire nous est parvenüe avec le bulletin des loix, nous en avons fait lecture dans notre séance du 26 vendemiaire. Nous l'avons entendu avec le plus vif interet, nous y avons reconnu l'expression des sentimens qui doivent animer les vrais républicains. Nous donnons notre adhésion pleine et entiere aux principes qui l'ont dictées, ils sont aussi les notres et notre conduite prouvera que nous ne sommes pas indignes du nom de Républicains, continuez vos travaux, braves Représentans, et donnez nous des loix qui assurent a jamais le bonheur d'un peuple libres et régénéré, vous trouverez en nous les plus fermes appuis de la liberté et de la Représentation nationale. Guerres aux aristocrates, aux traitres, aux frippons, aux intrigans, justices et severité envers les coupables quelqu'ils soient, mais protection aux hommes de bonne foi, a ceux qui ne sont qu'égarés, c'est le moyen de consolider et d'affermir sur des bases immuables notre heureuse Révolution.

Tels sont vos sentimens Représentans, tels sont aussi les notres et ils ne finiront qu'avec nous.

Salut, respect et fraternité.

Suivent 12 signatures.

a'

[*Les membres du comité de surveillance et révolutionaire du district de Maixent-sur-Sèvre à la Convention nationale, le 28 vendémiaire an III*] (64)

Égalité, Liberté.

Citoyens Représentans.

Nous rendons homages a la Convention nationale, de l'energie et de la fermeté quelle a tenue en renversant le tirant Robespierre et ses complices; que cet ordre de scelerats qui intrigaient aux quatre coins de la Republique sous le manteau du patriotisme ne cherchaient qu'a diviser les citoyens que pour mieux avilir la Convention.

Mais la Représentation nationalle toujours fermes dans ses principes, reunis au temple sacré de la liberté et de l'egalité qui a juré guerre eternelle aux tirans, aux dictateurs et intrigans qui voudraient diviser la republique une et indivisible qui ne perira jamais ou tous les citoyens français s'enseveliront dans ces ruines.

Nous vous félicitons Citoyens Représentans, sur l'adresse faites au peuple français vous avez porté le coup de la mort a tous ces monstres Robespierristes qui ne cherchaient qu'à vous avilir et elever leur voix plus forte que la Convention même.

Grace a votre harmonie vous avez envoyé de fidelles Représentans, dans les departemens, qui ont ranimé l'esprit public, et qui ont fait arréter les scélérats qui voullaient allumer le feu de la discorde dans quelque partie de la republique surtout dans les departemens du Midy ou les conspirateurs tentaient a la souveraineté du peuple en voulant dissoudre la Convention, deja ces scelerats n'existe plus leurs tetes a payé le tribut dues a leur crimes.

Citoyens Représentans, achevés l'ouvrage que vous aves commencé et ne dézempares qu'au moment que tous les traitres ne souilleront plus le sol de la Republique, et notre point de raliement sera toujours la Convention nationale, vive la Convention.

C. DEPREZ, *président,* GIRAULY, *secrétaire et 7 autres signatures.*

(63) C 323, pl. 1390, p. 27.

(64) C 323, pl. 1390, p. 4. *Bull.,* 17 brum. (suppl.).